

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 MARS 2011

061/11 L'an deux mil onze, le jeudi 24 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PONTOISE légalement convoqué le 18 mars 2011, s'est assemblé à l'hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L 2121-7).

NOMBRE DE CONSEILLERS :

35

MEMBRES PRESENTS :

M. Philippe HOUILLON - M. Pascal BOURDOU - Mme Anne FROMENTEIL - M. Yannick BETHERMAT - Mme Christiane FRANCHETTE - M. Patrick MORCELLO - M. Paul STEIN - M. Abbas BENDALI - Mme Monique LEFEBVRE - M. François-Dominique BEKOMBO - Mme Véronique LAVERT - M. Pierre DA SILVA - Mme Hélène BRUN - M. Raoul NKAMWA NJINKE - M. Marc FARGE - Mme Céline KALNIN - M. Emmanuel SIOU - M. Didier PEYRAT - M. Patrick MADELIN - Mme Corinne BRAMI - M. Christian MONGONDRY - Mme Bénédicte ARIES

Mme Annick DUPAQUIER est arrivée à 20h41.

Mme Dominique TOURNAIRE est arrivée à 21h10.

Mme Delphine LAGRENE est arrivée à 21h44.

M. Raoul NKAMWA NJINKE a quitté la salle à 22h (a donné pouvoir à Mme Céline KALNIN).



MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Philippe HOUILLON.

Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à Pascal BOURDOU.

M. Emmanuel PEZET a donné pouvoir à Mme FROMENTEIL.

Mme Armelle LEGRAND-ROBERT a donné pouvoir à Yannick BETHERMAT jusqu'à son arrivée à 21h..

Mme Souad FERRAH a donné pouvoir à Christiane FRANCHETTE.

M. Mohamed CISSE a donné pouvoir à M. Christian MONGONDRY.

M. Benoit DUMONTET a donné pouvoir à Mme Corinne BRAMI.

Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON a donné pouvoir à Annick DUPAQUIER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme Virginie GRGURIC

M. Mehdi HADJAB

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Christian MONGONDRY est désigné en qualité de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION DES TRAJECTOIRES D'APPROCHE DE L'AEROPORT DE ROISSY

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

30 MAR. 2011

VU l'arrêté interpréfectoral n° 10-137 du 3 février 2011

VU le Dossier d'enquête publique relatif à un projet de modification permanente de la circulation aérienne des procédures d'approche aux instruments de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle DGAC - DNSA version 1.0

VU le fascicule modificatif au projet version 1.0

OUI l'exposé de M. le Maire, rapporteur,

CONSIDERANT qu'un aménagement durable du territoire ne peut pas souffrir de modification du contexte de nuisances par transfert des nuisances d'un territoire à un autre territoire,

CONSIDERANT que l'indicateur officiel Lden ne présente pas de réduction des nuisances pour les populations,

CONSIDERANT que la modification envisagée, suivant les indicateurs retenus par l'étude de la DGAC (survol, événements supérieurs à 65 dB), maintient ou aggrave les nuisances pour une majorité des populations concernées,

CONSIDERANT que la modification envisagée des trajectoires d'approche de Roissy, impliquerait le survol de plus de 50% du territoire du PNR du Vexin français et près de 30 000 habitants,

CONSIDERANT la Charte du PNR du Vexin Français et les objectifs d'assurer la protection, le développement, l'aménagement et l'avenir du Vexin français et notamment l'article 8-4 de la charte : « réduire les nuisances générées par les aérodromes »,

CONSIDERANT la mobilisation des associations de défense pour des mesures plus efficaces,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : EMET un avis défavorable au projet de modification des trajectoires d'approche de Roissy,

ARTICLE 2 : DEMANDE que soit élaboré et soumis à enquête publique un autre projet qui ne transfère pas les nuisances mais les réduise pour l'ensemble des populations (prévoyant la descente en continu, l'élimination des avions les plus plus bruyants et l'arrêt des vols la nuit).

Fait à Pontoise, le 24 mars 2011

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous-préfecture le 30 MARS 2011

De la publication le 30 MARS 2011

Fait à Pontoise le 30 MARS 2011

Le Maire



Philippe HOULLON
Député-Maire

Par délégation,
Le Directeur Général des Services